

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

REGIE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'OISANS AUX 6 VALLEES

OJ 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

OBJET :

RAC-Contrat prêt Travaux 2012-
CE 1.300KE.

L'an deux mille douze, 21 Mai, le conseil syndical du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal d'Allemont sous la présidence de Monsieur Jean Louis PELLORCE, maire d'Auris en Oisans.

ETAIENT PRESENTS :

ALLEMONT P. BASTIANELLI, A. GUILLOT AURIS : JL. PELLORCE, G GARDENT BESSE : JR. OUGIER BOURG D'OISANS : A. SALVETTI, JL ARTHAUD SIVOM 2 ALPES : P. BALME, S.GRAVIER, J. COING LE FRENEY : C. PICHOD, R. VEYRAT LA GARDE : P. GANDIT HUEZ : JY. NOYREY, D. FRANCE LIVET ET GAVET : G. BOUDINET, A. BLETON ORNON : M. RUINAT, F. GAUTHIER OULLES : E. ROCHE OZ : CA ZURCHER, A. BEURRIER VAUJANY : A. GIEU VILLARD NOTRE DAME : P. BRUN VILLARD RECLUSAS : J. RICHARD, F. BARLERIN VILLARD REYMOND : R. DURAND, D. LARTAUD ST BARTHELEMY SECHILIENNE : G. STRAPPAZZON

Monsieur le Président rappelle que pour financer les travaux de la Régie d'Assainissement Collectif pour l'année 2012, il est opportun de recourir à un emprunt pour faire face aux dépenses à venir.

Le conseil syndical de la Régie d'Assainissement Collectif du SACO après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par la Caisse d'épargne Rhône Alpes et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS
Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z
Tel : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

La Régie d'Assainissement Collectif du SACO contracte, auprès de la Caisse d'épargne Rhône Alpes, un prêt d'un montant de 1 300.000,00 EUR dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée totale : 20 ans

Frais de dossier : 1 300.00 euros

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : amortissement à taux fixe

Date de première échéance : 25/08/2012

Taux d'intérêt applicable du 25/08/2012 au 25/08/2032: 5.25 %

Remboursement anticipé

- Possible à chaque échéance, moyennant un préavis d'au plus tard 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée).

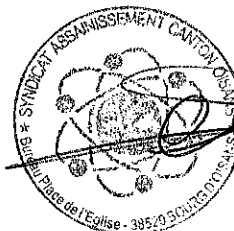
Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Président du SACO est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

PRECISE que les dépenses et les recettes correspondantes seront prévues au budget de la Régie d'Assainissement Collectif du SACO.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Bourg d'Oisans, le 21 Mai 2012



Le Président,
Jean Louis PELLORCE
Maire d'Auris-en-Oisans

Certifié le caractère exécutoire de l'acte tenu de son dépôt
en Préfecture le
et de sa publication ou de sa notification le

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès du SACO, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS
Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z
Tel : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65